

Cours offerts

	CODE	ÉCOLE
4^e SECONDAIRE		
Science et technologie – compétence 2	055444	Georges-Vanier
Applications technologiques et scientifiques – compétence 2	057416	Georges-Vanier
Science et technologie de l'environnement – compétence 2	058404	Georges-Vanier
Mathématique C.S.T. – compétences 1 et 2	063414	Édouard-Montpetit Georges-Vanier Saint-Henri
Mathématique T.S. – compétences 1 et 2	064426	Édouard-Montpetit Georges-Vanier
Mathématique S.N. – compétences 1 et 2	065426	Édouard-Montpetit Georges-Vanier
Histoire et éducation à la citoyenneté	087404	Édouard-Montpetit Georges-Vanier Saint-Henri
Français	132406	Édouard-Montpetit Georges-Vanier Saint-Henri
Anglais	134404	Édouard-Montpetit
5^e SECONDAIRE		
Chimie – compétence 2	051504	Georges-Vanier
Physique – compétence 2	053504	Georges-Vanier
Mathématique C.S.T. – compétences 1 et 2	063504	Georges-Vanier
Mathématique T.S. – compétences 1 et 2	064506	Édouard-Montpetit
Mathématique S.N. – compétences 1 et 2	065506	Édouard-Montpetit
Éthique et culture religieuse	069502	Édouard-Montpetit
Français	132506	Georges-Vanier
Anglais	134504	Georges-Vanier

Examens de reprise sans cours

	CODE	ÉPREUVE
4^e SECONDAIRE		
Science et technologie – théorie	055410	MEES
Applications technologiques et scientifiques	057410	MEES
Mathématique C.S.T. Mathématique C.S.T.	063410 – compétence 1 063420 – compétence 2	CSDM MEES
Mathématique T.S. Mathématique T.S.	064410 – compétence 1 064420 – compétence 2	CSDM MEES
Mathématique S.N. Mathématique S.N.	065410 – compétence 1 065420 – compétence 2	CSDM MEES
Histoire et éducation à la citoyenneté	087404	MEES
5^e SECONDAIRE		
Mathématique C.S.T. Mathématique C.S.T.	063504 – compétence 1 063504 – compétence 2	CSDM CSDM
Mathématique T.S. Mathématique T.S.	064506 – compétence 1 064506 – compétence 2	CSDM CSDM
Mathématique S.N. Mathématique S.N.	065506 – compétence 1 065506 – compétence 2	CSDM CSDM
Français – lecture Français – écriture Français – oral	132510 132520 132530	CSDM MEES CSDM
Anglais – programme de base • interaction orale • compréhension orale et écrite • production écrite	134510 134520 134530	MEES CSDM MEES
Anglais – programme enrichi • interaction orale • compréhension de textes • production écrite	136530 136540 136550	CSDM MEES MEES

Frais et modes de paiement

Tous les frais doivent être payés dès l'inscription, **PAR CARTE DE DÉBIT, MANDAT OU CHÈQUE VISÉ UNIQUEMENT** à l'ordre de la Commission scolaire de Montréal. Il n'est pas possible de payer en argent comptant, par carte de crédit ni par chèque personnel.

Veillez noter qu'il n'y a aucuns frais pour les examens de reprise.

Cours* (incluant un ou plusieurs examens pour ce même cours) : 100 \$

Examen de reprise sans cours préparatoire : sans frais

Exemple :

cours d'histoire (100 \$)
+
examens de reprise en mathématique C.S.T.
compétence 1 (0 \$) et compétence 2 (0 \$)
= 100 \$

* Maximum d'un seul cours préparatoire par élève.
Aucune limite pour les examens de reprise.

**LES FRAIS DE COURS
NE SONT EN AUCUN CAS REMBOURSABLES.**

Aide financière

Un maximum de 35 \$ pour l'ensemble des épreuves et cours d'été suivis sera exigible pour l'élève qui présentera sa carte d'aide sociale pour médicaments valide en date de juillet 2017.



• Séance de soutien à l'étude en histoire et éducation à la citoyenneté (087404) le 19 juillet, de 13 h 30 à 15 h 30, à l'école Georges-Vanier.

Nouveauté

• Cours en ligne en partenariat avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin : cal.csbe.qc.ca
(Notez que tous les frais des cours en ligne sont assumés par les parents)



Aide aux devoirs gratuite cet été!
Pose tes questions à un prof.

alloprof.qc.ca

Pour toute question, contactez votre école

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

Services offerts

La CSDM offre des cours d'été aux élèves de 4^e et 5^e secondaire qui ont connu un échec en 2016-2017. Pour certaines matières, les élèves peuvent également s'inscrire à des examens de reprise, sans suivre de cours préparatoire (voir le tableau).

Les cours d'été ne peuvent pas couvrir toute la matière du programme annuel. C'est pourquoi on ne peut reprendre à l'été qu'un cours ayant déjà été suivi durant l'année scolaire. Pendant cette période estivale, un élève peut passer plus d'un examen de reprise, mais il ne peut suivre qu'un seul cours préparatoire.

L'approche intensive et soutenue du cours d'été favorise de meilleurs résultats pour ceux qui veulent réussir leur examen de reprise.

Il est fortement recommandé de consulter le conseiller d'orientation de votre école avant l'inscription.

Conditions générales d'admission

1- Présenter le bulletin final de juin 2017 produit par une école secondaire de la CSDM (les élèves hors CSDM ne sont pas admissibles).

ET

2- Avoir suivi le cours en 2016-2017.

ET

3- Avoir obtenu pour cette matière un résultat final inférieur à 60 %.

La note des épreuves ministérielles de juin sera disponible sur le portail dès le 4 juillet à 8 h 30.

Conditions particulières d'admission

MATHÉMATIQUE

En 4^e et 5^e secondaire, l'élève qui a échoué les programmes Technico-sciences (TS) ou Sciences Naturelles (SN) peut s'inscrire au cours d'été Culture, société et technique (CST). Dans ce cas **uniquement**, le cours d'été est obligatoire car l'élève ne peut s'inscrire qu'à l'examen de reprise.

ANGLAIS

Puisque le cours d'anglais enrichi (136406 ou 136506) n'est pas offert à l'été, l'élève qui a échoué ce programme peut s'inscrire au cours d'été en anglais, programme de base (134404 ou 134504).

L'élève qui a échoué le programme d'anglais enrichi de 5^e secondaire (136506) aura de plus, la possibilité de reprendre les trois (3) volets du programme de base lors des examens de reprise.

L'élève qui s'inscrit à la reprise de l'examen de production écrite (134530) doit aussi s'inscrire à la reprise du volet interaction orale (134510) puisque celle-ci est préparatoire à la production écrite.

Dates

Les cours se tiennent du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30, du **10 au 28 juillet**; la dernière semaine étant consacrée à la récupération puis à l'évaluation.

L'horaire détaillé des examens de reprise sera remis à l'inscription.

Lieux

Les cours sont offerts dans une, deux et même parfois trois écoles. Le lieu choisi par l'élève à l'inscription est habituellement accordé, mais il ne peut lui être garanti.

Édouard-Montpetit

6200, avenue Pierre-de Coubertin
📍 Cadillac

Georges-Vanier

1205, rue Jarry Est
📍 Jarry

Saint-Henri

4115, rue Saint-Jacques
📍 Saint-Henri

Tous les examens de reprise qui ne sont pas préparés d'un cours d'été ont lieu à l'école Georges-Vanier.

Évaluation

Seuls les élèves dûment inscrits pendant la période officielle seront admis aux examens de reprise.

L'horaire des examens de reprise sera rigoureusement respecté. Aucun élève ne pourra passer un examen à une date, à une heure ou à un lieu différent.

Un élève qui désire bénéficier d'une *mesure d'aide particulière* pour la passation de son examen devra présenter, dès son inscription, une lettre de la direction de son école d'appartenance attestant qu'il a bénéficié de cette même mesure aux épreuves de juin 2017.

Les résultats seront mis à la poste à partir du 7 août 2017.

Documents préparatoires pour certaines épreuves

Certaines épreuves de français et d'anglais commandent des documents préparatoires: les matières concernées seront indiquées sur la preuve d'inscription. **L'élève a la responsabilité de récupérer ces documents.**

L'élève qui ne suit aucun cours d'été pourra aller chercher les documents préparatoires en vue de l'examen de reprise en présentant sa preuve d'inscription à l'école Georges-Vanier.

L'élève qui suit un cours d'été, quelle que soit la matière, recevra tous les documents pertinents par son école d'été.

Code de vie

Les élèves doivent se comporter de manière responsable et respectueuse en tout temps. Ils doivent respecter le code vestimentaire en vigueur à l'école d'été. Un élève qui totalise trois absences dont les motifs ne sont pas jugés valables, ou dont le comportement ou encore la tenue vestimentaire est jugée inacceptable par la direction, pourra être expulsé de son cours et ce, **sans remboursement** des frais d'inscription. Les retardataires devront attendre la pause pour accéder à leur salle de cours.

Modalités d'inscription

TOUTES LES INSCRIPTIONS ONT LIEU

à l'école Georges-Vanier, 1205, rue Jarry Est

L'élève ou son représentant (parent, ami, etc.) doit apporter :

- son paiement (**carte de débit, mandat ou chèque visé uniquement**)

ET

- son **bulletin final** de juin 2017 produit par une école de la CSDM

ET

- son **relevé des apprentissages** émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'inscription aux examens de reprise ou aux cours d'été.

Une preuve d'inscription sera remise et pourra servir de reçu.

Dates d'inscription – Cours d'été

4^e secondaire : jeudi 6 juillet, de 10 h à 16 h 30

5^e secondaire : vendredi 7 juillet, de 10 h à 14 h

L'élève qui s'inscrit à un cours et qui désire, en plus, s'inscrire à un examen de reprise dans une autre matière, peut le faire au même moment.

Dates d'inscription – Examens de reprise seulement (sans cours préparatoire)

4^e et 5^e secondaire

Judi 13 juillet, de 10 h à 16 h 30

ou

Vendredi 14 juillet, de 10 h à 14 h

Bien vérifier la liste des épreuves offertes avant de vous présenter.